

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton d'Aubergenville
Communauté de Communes Seine-Mauldre

AN 2010 – N°2010-25



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEINE-MAULDRE**

Date convocation : 12/05/2010	Date d’Affichage : 12/05/2010	Nombre de délégués en exercice : 23	
Présents : 19	Ayant donné procuration : 3	Absents : 1	Votants : 22

L’an deux mille dix, le dix-neuf mai à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Seine-Mauldre, s’est réuni en son siège à la Mairie d’Aubergenville, 1, avenue de la Division Leclerc sous la présidence de Monsieur François BONY, Président de la Communauté de Communes Seine-Mauldre,

Présents :

Aubergenville : François BONY – Dominique BELHOMME – Alain RISPAL - Marie-Christine LOZACH - Fabienne PAULIN - Sophie PRIMAS

Aulnay-sur-Mauldre : Catherine DELAUNAY - Didier BROQUET - Marc ITEMAN

Bouafle : Pierre-Jacques MAISONNAVE - Gérard LAMMENS - Philippe SIMON

Flins-sur-Seine : Pascal CHAVIGNY – Patrice HERAULT - Pascale LE FOLL - Serge THIBAUT

Nézel : Dominique TURPIN - Stéphane ANGOT - Sandrine PINÇON

Absents ayant donné procuration :

Aulnay-sur-Mauldre : Claudine POLY (Procuration à Catherine DELAUNAY)

Bouafle : Sabine OLIVIER (Procuration à Pierre-Jacques MAISONNAVE)

Nézel : François Rémy MONNIER (Procuration à Dominique TURPIN)

Absents :

Aubergenville : Bernard GRIGY

Madame Marie-Christine LOZACH est désignée secrétaire de Séance.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE CONSENTIR UNE SERVITUDE AU PROFIT D’ERDF DANS LE CADRE DE L’ALIMENTATION ELECTRIQUE DU CENTRE AQUALUDIQUE. – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2010-06 DU 8 MARS 2010

Le Conseil Communautaire,

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	25/05/2010
Accusé réception le	25/05/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-25 CC\$M

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le projet de constitution de servitude sur la parcelle AS 404, lieudit Les Treilles, sur une superficie d'environ 15m², au profit d'ERDF pour l'installation d'un poste transformateur communiqué le 19 janvier 2010 par Maître Olivier LEMAIRE, notaire à Saint Ouen l'Aumône (95310),

Considérant la nécessité de constituer une servitude d'occupation au profit d'ERDF pour assurer l'alimentation électrique de la piscine aqualudique,

Vu la délibération N°2010-06 du 8 mars 2010 ne visant pas la parcelle cadastrée concernée par la servitude,

Vu l'avis favorable et unanime émis par la commission travaux lors de sa séance en date du 18 mai 2010,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- 1) D'annuler la délibération N°2010-06 du 8 mars 2010,
- 2) D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la constitution d'une servitude d'occupation au profit d'ERDF pour l'installation d'un poste transformateur sur la parcelle AS 404,
- 3) De dire que l'ensemble des frais de notaire liés à la constitution de cette servitude sera à la charge d'ERDF.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,



François BONY

Certifié exécutoire compte tenu de la
Transmission en Sous-préfecture le : 25 MAI 2010
Et de la publication le : 25 MAI 2010

Le Président,

25 MAI 2010



François BONY

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de Versailles
le	25/05/2010
Accusé réception le	25/05/2010
Numéro de l'acte	DELIBERATION 2010-25 CC\$M